


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Procurations : 3 Absents : 3 Votants : 26 Pour : 25 Abstentions : 1</p>	<p>L'an deux mille quatorze, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 12 juin 2014</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Philippe STREMLER, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Nicole CHAUVET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Laurent VALLET à Philippe STREMLER, Jean-Pierre COSSAT à Jean-Pierre ZANATTA, Alain VIDAL à Line DELHON.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Yvelise MONTANE, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Bruno BENOIST</p>	
<p><b>N° 4252</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Participation d'URBIS REALISATIONS à l'extension du réseau d'électricité</b></p> <div data-bbox="167 1288 518 1568" style="border: 2px solid black; padding: 5px; transform: rotate(-5deg);"> <p style="text-align: center; font-weight: bold;">REÇU LE :</p> <p style="text-align: center; font-size: 1.2em;">23 JUIN 2014</p> <p style="text-align: center;">* * *</p> <p style="text-align: center;">A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET</p> </div>	<p>Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Seysses a été saisie d'une demande d'autorisation d'urbanisme par URBIS REALISATIONS pour la construction de 38 villas avec annexes dont 12 logements sociaux sur son territoire, chemin du château d'eau, PC03154714Z0011.</p> <p>Les services d'ERDF ont été consultés durant l'instruction de cette autorisation d'urbanisme. Il en résulte qu'une extension du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF est nécessaire pour alimenter cette construction, dont 265 mètres sur le domaine public, en dehors du terrain d'assiette. Le chiffrage réalisé par ERDF donne un montant de travaux de 25.664,50 € HT pour l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération.</p> <p>Il résulte des pièces du dossier qu'il peut être fait application de l'article L 332-15 du Code de l'urbanisme et notamment de son alinéa 3 qui définit les caractéristiques d'un équipement propre et qui permet l'imputation au pétitionnaire des frais liés à une extension de réseau rendue nécessaire par le projet.</p> <p>D'un commun accord, devant faire l'objet d'une convention, URBIS REALISATIONS versera à la commune de Seysses une participation à hauteur de 100 % du montant hors taxe des travaux.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autorise</b> la participation d'URBIS REALISATIONS à hauteur de 100 % du montant hors taxe des travaux d'extension du réseau d'électricité,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Donne pouvoir</b> à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et notamment la signature de la convention conclue à cet effet.</li></ul>
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>23 JUIN 2014</b>  Affiché le : <b>23 JUIN 2014</b>	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 23 juin 2014  <b>Le Maire, Alain PACE</b> 

REÇU LE :  
23 JUN 2014  
\* \*  
A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET